



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MERCREDI 29 MARS 2017

Présents : Mmes BOURDELLES, LOPEZ, MILLAN, VALLERIE
M. LAIGNEL, BÉNARD, DELAFOSSE, LANDREIN, LE GRAND, POINTE

Pouvoirs : M. BRIBET donne pouvoir à M. DELAFOSSE
M. DUCLOS donne pouvoir à M. LEGRAND
M. GUIVARC'H donne pouvoir à M. LAIGNEL

Absent excusé : Mme DUREUIL-BOULLIER (arrivée à 19h15), M. LE TIRANT

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MILLAN

La séance s'ouvre à 18h30 en présence de Madame GAILLARD-PRETI, trésorière de CAEN Orne et Odon.

DELIBERATIONS

1. Présentation du compte administratif 2016

➤ <u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	556 094,41 €
Recettes	637 027,05 €
Résultat de l'exercice	80 932,64 €
Excédent de clôture	515 087,61 €
➤ <u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	176 816,54 €
Recettes	39 142,77 €
Résultat de l'exercice	- 137 673,77 €
Déficit de clôture	62 332,42 €

M. le Maire quitte la salle. Monsieur DELAFOSSE, le plus ancien, fait procéder au vote du compte administratif.

Vote : adoption à l'unanimité des votants (11 voix)

2. Approbation du compte de gestion 2016

Mme GAILLARD-PRETI expose que le compte de gestion 2016 est en parfaite concordance avec le compte administratif.

Vote : adoption à l'unanimité (13 voix)

3. Affectation des résultats

- Affectation du résultat de fonctionnement :

Recettes d'investissement - compte 1068 :	109 579,00 €
Excédent de fonctionnement affecté au R002 :	405 508,61 €

- Affectation du résultat d'investissement :

Déficit d'investissement affecté au D001 :	62 332,42 €
--	-------------

Vote : Accord à l'unanimité pour l'affectation de ces résultats au budget 2017 (13 voix pour)

4. Vote des Taux d'imposition

Suite à la fusion, au 1^{er} janvier 2017, de la Communauté de communes Evrecy Orne Odon avec la communauté Vallée de l'Orne, la Cotisation Foncière des Entreprises ne peut plus être perçue par la commune. Cette cotisation est compensée par une taxe versée par la communauté de communes.

Pour le budget 2017, les taux proposés sont les suivants :

- Taxe habitation : 14.72 %
- Taxe foncière sur le bâti : 15.85 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 33.70 %

Ces taux qui ont permis de déterminer les recettes de la fiscalité restent inchangés afin de ne pas augmenter la pression fiscale.

Vote : Accord à l'unanimité (13 voix)

5. Vote des subventions aux associations

Suite à la présentation du tableau concernant le compte 65 du budget primitif 2017, Monsieur le Maire demande le vote sur l'ensemble des subventions de ce compte.

Subventions autres que celles du Jumelage allemand Val Odon, et du Comité d'Animation

Pour : 13 voix

Subvention Jumelage allemand :

Le président de l'association Georges Laignel ne participe pas au vote d'où 12 votants. Pour : 12 voix

Subvention Comité d'Animation :

Le président de l'association M. DELAFOSSE et M. LAIGNEL ne participent pas au vote d'où 11 votants.
Pour : 11 voix

6. Budget primitif 2017

Conformément aux nécessités de la gestion communale et aux propositions des différentes commissions, le budget 2017 est équilibré :

- En section de fonctionnement à 955 905,61 €

➤ En section d'investissement à 294 664,42 €
Les crédits sont votés par nature et par chapitre.

Le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité (13 voix)

7. En complément de la délégation n°16 donnée à M le Maire le 11/04/2014, autorisation de signer avec le cabinet d'avocat HSDP, avocats à se constituer pour le compte de la commune dans le cadre du recours émis par la société Les Carrières de Mouen

Monsieur le Maire expose que deux recours ont été formés par les Carrières de Mouen, contre la décision de refus d'un permis de construire. Le premier recours a été déposé avec un référé et sera jugée le 4 avril 2017. Le deuxième est un recours sur le fond.

M. le Maire explique qu'en complément de la délégation n°16 donnée par le conseil municipal le 11/04/2014, une autorisation du Conseil est nécessaire pour signer avec un cabinet d'avocats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer avec le cabinet d'avocats HSDP, avocats à se constituer pour le compte de la commune dans le cadre du recours émis par la société Les Carrières de Mouen.

Vote : Adoption à l'unanimité (13 voix)

8. Autorisation de signer avec le cabinet d'avocat HSDP, avocats à se constituer pour le compte de la commune dans le cadre de la requête émise par la société STAB

Un recours a également été formé par la société STAB qui avait réalisé les travaux de la verrière du bâtiment de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M le Maire à signer avec le cabinet d'avocat HSDP, avocats à se constituer pour le compte de la commune dans le cadre de la requête émise par la société STAB.

Vote : Adoption à l'unanimité (13 voix)

9. Convention avec la société Voiries Services pour le balayage

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour autoriser M le Maire à signer la convention avec la société Voiries Services pour le balayage à raison de 4 passages par an, à compter du 23 avril 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M le Maire à signer la convention.

Vote : Pour : 12 voix – contre : 1 voix

19h15 : arrivée de Mme DUREUIL-BOULLIER

10. Convention de mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage publique avec le CAUE du Calvados

Dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement de la salle polyvalente, M. le Maire propose que la commune se fasse accompagner par le CAUE du Calvados.

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention de mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage publique avec le CAUE du Calvados.

Vote : Accord à l'unanimité (14 voix)

11. Désignation d'un représentant à la Commission Locative d'Évaluation des Charges Transférées

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon doit appliquer le régime fiscal nommé Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Dans ce cadre, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est créée entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres pour réorganiser la fiscalité entre les communes.

Afin d'assurer une représentativité équitable des 23 communes, la commune de Baron sur Odon doit désigner un conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Mme Isabelle MILLAN pour participer à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vote : Pour : 13 voix – abstention : 1 voix

12. Adhésion de la commune de La Caine au Syndicat Scolaire d'Evrecy

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de délibérer pour que la commune de La Caine adhère au Syndicat Scolaire d'Evrecy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de La Caine au Syndicat Scolaire d'Evrecy.

Vote : Adoption à l'unanimité

13. Modification du nombre de délégués titulaires par commune pour le Syndicat Scolaire d'Evrecy

Monsieur le Président du Syndicat scolaire demande à chaque commune de modifier le nombre de délégués titulaires soit 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune à la place de 2 délégués titulaires.

M. LANDREIN ET DUCLOS sont actuellement les deux délégués de la commune.

Il est proposé que M. Philippe LANDREIN devienne délégué titulaire et M. Philippe DUCLOS devienne délégué suppléant.

Vote : Adoption à l'unanimité

14. Modification de l'indice terminal de la fonction publique pour le calcul de l'indemnité des élus

L'indice terminal de la fonction publique, fixé par décret, a augmenté au 1^{er} janvier 2017.

Cet indice étant utilisé dans le calcul des indemnités de fonction des élus locaux, il est nécessaire de délibérer pour permettre l'application de cet indice modifié à ces indemnités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour rémunérer le maire et les adjoints en appliquant l'indice brut terminal de la fonction publique.

Adoption à l'unanimité.

15. Détermination du taux de promotion d'avancement de grade pour les différents grades du personnel communal

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal

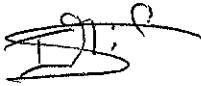
INFORMATIONS

Urbanisme

Dépôt déclaration préalable : néant
Dépôt de permis de construire : 2 chemin du Pont Chalan, maison individuelle
Dépôt de certificat d'urbanisme : ZB652 ZB655 ZB656

Séance levée à 19h30

La secrétaire de séance
Isabelle MILLAN



Le Maire
Georges LAIGNEL

